



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲  
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲  
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

# **Conseil Municipal**

**mardi 8 juillet 2025**

**Note de Synthèse**

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME**

### **Opération de réparation du réseau de l'éclairage public – Remplacement candélabre allée de la Citadelle à Châteauneuf-sur-Sarthe – Versement d'un fonds de concours au SIEML**

Il est proposé de verser un fonds de concours au SIEML pour une opération de réparation sur le réseau de l'éclairage public. Ces travaux concernant le remplacement d'un candélabre situé allée de la Citadelle à Châteauneuf-sur-Sarthe. Le devis s'élève à 3 708 € net de taxes, le fond de concours du SIEML est de 75 %, le montant du fonds de concours à verser par la collectivité est de 2 781,29 € net de taxe .

## **VIE SCOLAIRE ET TEMPS DE L'ENFANT**

### **Convention Territoriale Globale (CTG 2026-2031) entre la CAF, la CCVHA et la commune – Engagement de renouvellement**

La Convention Territoriale Globale acte le partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou et chaque commune. Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Les communes, les associations et la CCVHA, gestionnaires de services offerts à la population, perçoivent des prestations de la CAF de Maine-et-Loire, appelés bonus territoire, conditionnées à la signature de la CTG. Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il s'agit d'engager les démarches pour le renouvellement d'une Convention Territoriale Globale pour 2026-2031 et de donner un accord de principe.

### **Modification du règlement de fonctionnement des services périscolaires : Accueils périscolaires et restaurants scolaires**

Le règlement de fonctionnement des services périscolaires a été approuvé lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2023. Il définit les règles de fonctionnement dans les accueils périscolaires et les restaurants scolaires. Il apparaît nécessaire aujourd'hui d'ajuster certains éléments et notamment le changement de trésorerie, l'évolution des pratiques sur le portail familles. Le projet de règlement modifié est joint en annexe.

### **Modification du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs Aérofolizes**

Le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs de Châteauneuf-sur-Sarthe a été approuvé lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2023. Il apparaît nécessaire aujourd'hui d'ajuster certains éléments et notamment le changement de trésorerie. Le projet de règlement modifié est joint en annexe.

### **Mesures exceptionnelles – Non-facturation des services périscolaires**

Le Maine-et-Loire a connu un épisode exceptionnel de vigilance orange. Sans directive de l'Etat, l'Education nationale a laissé les collectivités prendre seules les initiatives propres à protéger les enfants et les équipes éducatives. Comme beaucoup de communes, LHA a demandé aux parents qui le pouvaient le soin de récupérer leurs enfants l'après-midi, limitant ainsi l'effet de surnombre dans les bâtiments. Ces mesures exceptionnelles ont conduit bon nombre de parents à annuler le repas de leurs enfants en dernière minute. Il est proposé de permettre la non-facturation des repas aux familles dans ce type de circonstance exceptionnelle échappant au contrôle de la collectivité.

### **Modification des tarifs des services périscolaires**

Par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2025, les nouveaux tarifs des services périscolaires comprenant l'accueil périscolaire et la restauration scolaires ont été votés. Il est apporté une correction sur les modalités de révision pour une mise en œuvre effective et cohérente. La grille tarifaire est modifiée en ce sens et est jointe à la présente.

### **Modifications des tarifs de l'accueil de loisirs Aérofolize**

Les tarifs de l'accueil de loisirs de Châteauneuf-sur-Sarthe ont été votés par délibération du 17 mai 2022. Etant donné l'évolution des tarifs périscolaires et l'augmentation du coût de la vie, il est proposé au Conseil Municipal d'acter une évolution de la tarification à hauteur de 2,1 %. La grille tarifaire ainsi modifiée est jointe en annexe.

## **FINANCES**

### **Foyer de vie Résidence de la Niel à Champigné gérée par IPOLAIS - Avenant n°3 à la convention de gestion -**

L'association IPOLAIS est gestionnaire du foyer de vie pour personnes handicapées de Champigné, dont MEDOMYS est propriétaire. Au terme d'une convention de gestion du 21 octobre 2004, il est prévu le versement d'une redevance annuelle du gestionnaire aux propriétaires, la commune de Champigné (et aujourd'hui Les Hauts-d'Anjou) s'étant portée garante du montant de cette redevance pour le compte de l'association. Dans un contexte de forte augmentation de l'indice du coût de la construction; Meldonys propose un avenant en vue de limiter la provision. Le projet d'avenant n° à la convention de gestion est joint à la présente.

### **Garantie d'emprunt sollicitée par Alter Public – Financement de l'opération d'aménagement du Lotissement de la Baumerie à Châteauneuf-sur-Sarthe**

La société Alter Public prévoit de contracter auprès de la Caisse régionale du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 350 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'aménagement du Lotissement de la Baumerie situé à Châteauneuf-sur-Sarthe. Alter Public sollicite la garantie de la commune. Il s'agit d'une garantie à hauteur de 80% pour un prêt de 350 000 €, sur une durée de 5 ans au taux fixe de 3,45 %. Les caractéristiques du prêt sont jointes en annexe.

### **Garantie d'emprunt sollicitée par Podeliha – Financement de l'opération de construction de 4 logements destinés à la sédentarisation de gens du voyage situés route de Juvardail à Châteauneuf**

Après l'accord de principe donné par délibération du 25 février 2025, la société Podeliha sollicite la commune pour l'accord définitif de garantie pour l'emprunt contracté en vue de financer l'opération de construction de 4 logements individuels situés impasse du Cocteau sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe destinés à la sédentarisation de gens du voyage. Il s'agit d'une garantie à hauteur de 70% pour un prêt PLAI de 235 339,43 €, sur une durée de 40 ans ainsi que pour un prêt PLAI foncier d'un montant de 150 000 €, d'une durée de 50 ans, auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Les caractéristiques des prêts sont jointes en annexe

### **Constatation d'extinction de créances**

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement. Le comptable payeur des Finances Publiques a demandé d'admettre en créances éteintes pour deux créances pour un montant total de 345,95 €.

## **ADMINISTRATION & MOYENS GENERAUX**

### **Composition du conseil communautaire de la CCVHA – Fixation du nombre et de la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local**

Dans la perspective du prochain renouvellement général de instances municipales et communautaires, les membres de la CCVHA ont décidé de procéder à la recomposition du Conseil Communautaire, pour le prochain mandat, dans le cadre d'un accord local. La proposition de la CCVHA est jointe en annexe. Cet accord local doit être adopté par les communes membres avant le 31 août 2025.

### **PETR du Segréen, Pays de l'Anjou Bleu - Rapport d'activités 2024**

Conformément aux dispositions légales, le PETR du Segréen, Pays de l'Anjou Bleu a transmis son rapport d'activités à ses communes membres. Ce rapport indique la diversité des missions et des services à la population portés par les services du Pays en faveur du territoire et des habitant pour l'année 2024. Il revient au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité ci-joint.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Convention de partenariat pour la participation des agents au Raid du Roi René à Angers**

La section sportive du comité d'action sociale (CAS) d'Angers, organise le 13 septembre 2025 au Lac de Maine à Angers, le Raid du roi René. Ce raid est accessible à tous et propose un challenge ouvert plus particulièrement aux agents territoriaux, actifs ou retraités. Arborant les couleurs de leur collectivité, les agents, par équipe de deux, se mesurent à 3 épreuves successives : course à pied sur 6 km, parcours run&bike de 8km et épreuve de canoë sur 2km. La commune des Hauts-d'Anjou est fière de la participation d'agents des Hauts-d'Anjou à cet événement sportif, et propose, comme les années précédentes, de soutenir leur participation en prenant en charge les frais d'inscription des équipes qui s'y présenteront, ainsi que la fourniture de tee-shirts aux couleurs de LHA.

### **Modification du tableau des effectifs**

Afin de répondre aux besoins des services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de modifier le temps de travail de deux postes du service enfance, de créer deux postes permanents au service enfance, et de créer trois postes non permanents afin d'accueillir des apprentis au sein des services techniques et enfance, et de créer un poste non permanent en renfort au service aménagement, de modifier la date de recrutement d'un poste non permanence dans le cadre du renfort saisonnier au service enfance..

## **AFFAIRES DIVERSES**